

Inspecteur de police (cadre de base)

RÉF | 1844

OBJECTIF ET CONTENU

Programme

Après avoir réussi les épreuves de sélection, le candidat participe à la formation de base d'Aspirant-Inspecteur (durée \pm 1 an). Cette formation comporte une partie théorique effectuée dans une des 10 écoles de police du Royaume et de plusieurs stages pratiques au sein d'une unité opérationnelle (fédérale ou locale). En cas de réussite, le candidat est nommé Inspecteur de Police au sein d'un corps de police locale ou fédérale en fonction des postes vacants (en fin de formation, le candidat est amené à choisir son futur emploi).

Globalement, la formation policière s'étale sur 12 mois. Les cinq premiers mois et demi, vous suivez les cours en compagnie des aspirants agents de police. En ce qui concerne les matières enseignées, il s'agit, entre autres, de la police orientée vers la communauté, du code de la route, de sport, de maîtrise de la violence, ...

Ce premier volet de la formation est complété par un deuxième volet de 7 mois, comprenant d'autres matières comme le code pénal, le maintien de l'ordre, la maîtrise de la violence et le tir, le secourisme, ...

Cette formation de base allie la théorie à la pratique par des stages dans des entités de police et par des exercices pratiques à l'école. Il s'agit en effet d'acquérir la condition physique, les techniques et tactiques d'intervention, les connaissances théoriques et pratiques nécessaires au métier de policier du cadre de base. Les cours, les exercices, les stages, les tests, les mises en situation, les visites, les rencontres sont autant de moyens pour vous aider à vous former.

Certification(s) visée(s)

inspecteur de police

Type de formation [Institutionnel](#)

ORGANISATION

Durée	12 mois
Horaire	en journée temps plein
Début	Permanent
Coût	Gratuit - Coût réduit : 0 -

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

- posséder la nationalité belge;
- jouir des droits civils et politiques;
- être de conduite irréprochable, ce qui ne veut pas dire que vous ne pouvez pas avoir eu d'amendes;
- pour les candidats masculins soumis au service militaire obligatoire, avoir satisfait aux lois sur la milice;
- être âgé de 17 ans au moins;
- avoir fourni à la Direction du Recrutement et de la Sélection un dossier d'inscription complet;
- avoir respecté le délai d'un an entre la notification d'un échec à une épreuve de sélection précédente et une nouvelle inscription pour le même cadre;
- ne pas faire l'objet d'une interdiction légale de port d'armes, ni refuser ou s'abstenir de toute forme d'usage d'armes;
- pouvoir fournir un extrait du casier judiciaire d'une ancienneté maximale de trois mois à la date de dépôt de la candidature;
- **être en possession du diplôme ou certificat de l'enseignement secondaire supérieur (6 années réussies en général, technique, artistique ou professionnel, la septième année n'est pas demandée!) ou de promotion sociale.**

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler Complétez le formulaire en ligne sur le site jobpol.be

Organisme

Police fédérale - Service recrutement et Sélection Personnel

Avenue de la Couronne 145A

1050 Ixelles

Tél: 0800 99 505

<http://www.jobpol.be>

